Docusign Envelope ID: 52D39E80-7959-871F-833D-4EC23D539614

ABC TRANSPORTS
Société à responsabilité limitée à associé unique
au capital de 10 671,43 euros
Siège social : 7 avenue de la Gautrie
72230 ARNAGE
418 692 810 RCS LE MANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf avril,
A dix heures,

Monsieur Alain BROSSIER,
demeurant 10 rue de l'Union - 72230 ARNAGE,

Propriétaire de la totalité des 700 parts sociales de 15,24 Euros composant le capital social de la Société ABC TRANSPORTS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

Les représentants du comité social et économique ayant été régulièrement informés des décisions devant être prises,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts,

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,

- Modification du nom commercial de la société,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social afin de supprimer l'activité d'ambulance et toute activité y afférentes.

Docusign Envelope ID: 52D39E80-7959-871F-833D-4EC23D539614

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier ainsi qu'il suit l'article 2 des statuts :

"***Article 2 - Objet***

La Société a pour objet :

- *l'activité de taxi,*
- *le transport de corps et petites remises,*
- *le transport de marchandises n'excédant pas 3,5 t de pma et moins de 14m3 de volume utile,*
- *la location de véhicules,*
- *la location de taxis relais,*
- *le transport de personnes avec un seul véhicule en activité accessoire (autorisations préfectorales des 30 juin 1998 et 6 juillet 1998).*"

Deuxième décision

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 7 avenue de la Gautrie - 72230 ARNAGE au 10, rue de l'Union - 72230 ARNAGE à compter de ce jour.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

"***Article 4 - Siège social***

Le siège social est fixé :

10, rue de l'Union - 72230 ARNAGE

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en France en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés."

Troisième décision

L'Associé Unique décide de supprimer les noms commerciaux de la société et d'inscrire le nom commercial : ABC TAXI.

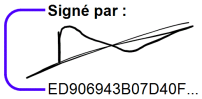
Quatrième décision

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été signé ultérieurement au moyen de DocuSign Signature, plateforme de signature électronique.

Docusign Envelope ID: 52D39E80-7959-871F-833D-4EC23D539614

Conformément aux dispositions combinées des articles 1366 et 1367 du Code civil, le signataire reconnaît à la signature électronique générée par DocuSign Signature la même valeur probante que la signature manuscrite sur support papier et reconnaître que le présent procès-verbal signé de manière dématérialisée vaut preuve de son contenu, de l'identité du signataire et de son consentement aux obligations et conséquences de fait et de droit qui en découlent. En conséquence, il renonce à toute réclamation qu'il pourrait avoir du fait de l'utilisation de DocuSign Signature.



M. Alain BROSSIER
Gérant et associé unique